



Assemblée générale

Distr. limitée
9 novembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Troisième Commission

Point 64 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil des droits de l'homme

République-Unie de Tanzanie* : projet de résolution révisé

Rapport du Conseil des droits de l'homme

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 60/251 du 15 mars 2006, par laquelle elle a créé le Conseil des droits de l'homme, et sa résolution 65/281 du 17 juin 2011, dans laquelle elle a examiné la question du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant également ses résolutions 62/219 du 22 décembre 2007, 63/160 du 18 décembre 2008, 64/143 du 18 décembre 2009 et 65/195 du 21 décembre 2010,

Ayant examiné les recommandations formulées dans le rapport du Conseil des droits de l'homme¹,

1. *Prend acte* du rapport du Conseil des droits de l'homme, de son additif et de certaines des recommandations qui y figurent.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 53 (A/66/53) et ibid., Supplément n° 53A (A/66/53/Add.1).

